

Date rédaction	07/2023	Lieu	Mairie de Port-Bail-sur-Mer	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	30/06/2023	Pr	Ex
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire			x	
Mme Frédérique Boury	Titulaire			x	
M. Philippe Pellerin	Suppléant				x
Poste à pourvoir	Suppléant				
Représentants du conseil municipal de Portbail					
M. Francis D'hulst	Titulaire				x
M. René Jossic	Suppléant				x
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaignan	Titulaire			x	
M. Kévin Mouchel	Suppléant			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Arnaud Leroux	Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Denis Lecouillard	Titulaire				x
M. Claude Bertot	Titulaire				x
M. Laurent Navet	Suppléant				x
Poste à pourvoir	Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance					
M. Michel Dubois	Titulaire			x	
M. Frédéric Lajoie	Titulaire			x	
M. Jean-Louis Renault	Titulaire				x
M. Eric Leplongeon	Titulaire			x	
M. Alain Roumy	Titulaire			x	
M. Christian Billy	Suppléant				x
M. Denis Gérard	Suppléant				x
M. Michel Oury	Suppléant				x
M. Régis Benoist	Suppléant				x
M. Hubert Périer	Suppléant			x	
Représentants de l'activité commerce					
M. Edouard Maillet	Titulaire				x
M. Loïc Fouquet	Titulaire				x
M. Michel Traisnel	Suppléant				x
Poste à pourvoir	Suppléant				
Autres participants					
M. Benoît Fidelin	Conseiller départemental				x
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports				x
Mme Caublot	Conseillère municipale Port-Bail-sur-Mer			x	

Le conseil portuaire du port de Port-Bail-sur-Mer s'est réuni le 30 juin 2023, à la mairie de Port-Bail-sur-Mer. **M. Taillebois**, président du conseil portuaire, représentant le président du conseil départemental remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence. Puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, **M. Taillebois** l'invite à continuer la présentation.

Mme Caublot conseillère municipale de Port-Bail-sur-Mer arrive en séance à 16h15, et fait part qu'elle vient à la demande de M. Jossic pour le suppléer.

M. Leteissier l'informe qu'elle n'est pas membre du conseil portuaire, qu'elle peut cependant assister à la séance si les membres présents n'y voient pas d'objection mais qu'elle ne pourra pas prendre part aux votes.

Aucune objection n'est formulée.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2022.

- port de pêche : 4 navires ;

- port de plaisance : sur 315 emplacements :

2022 : 270 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 64 soit 333 nuitées.

III - COMPTE DE RÉSULTAT 2022

M. Leteissier présente le compte de résultat 2022, et demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions il présente le point suivant.

IV- DOMAINE TECHNIQUE

Travaux et investissements réalisés dans le périmètre de la concession en 2022 :

M. Lemaigen présente les travaux :

- désensablement : 120 000 € ;
- travaux de nivellement digue Est et pose d'échelle : 19 000 € ;
- mât de matage : 22 000 €.

Travaux et investissements prévus en 2023 :

- échelles pour la pêche sous réserve des travaux de réfection de l'Estacade : 30 000 € ;
- désensablement : 56 000 €.

M. Benoist demande des précisions concernant le mat de matage, sachant qu'il est inutilisable, et s'interroge sur l'utilité des travaux alors que le mât n'est pas conforme.

M. Lemaigen explique que les travaux ont été réalisés en interne, le montant de 22 000 €, correspond au sablage, à la peinture et au remplacement de pièces. Il informe que la société Apave est passée, des remarques ont été formulées, le mât n'est pas utilisable en l'état actuel.

M. Benoist précise qu'il y a des défauts de peinture et demande pourquoi les travaux ont été réceptionnés alors qu'ils n'ont pas été effectués correctement.

M. Leplongeon informe que la demande à l'origine était de récupérer du matériel de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Lajoie demande si ce sera la même entreprise.

M. Lemaigen répond que la SPL a voulu répondre à la demande en interne, à l'exception des travaux de peinture, et qu'il comprend les remarques et en partage certaines.

M. Benoist demande que l'entreprise intervienne afin de refaire les travaux.

M. Lemaigen explique que les travaux ont été réalisés par des agents de la SPL de Granville, il n'y a que le sablage et la peinture qui ont été effectués par une entreprise extérieure.

Les usagers souhaitent que le mât soit remis en service pour le mois de septembre.

M. Leplongeon fait remarquer qu'il y a eu un manque de concertation entre la SPL et les usagers.

M. Roumy demande ce qu'il en est de l'estacade.

M. Taillebois répond qu'on a découvert un champignon présent sur toute la structure, plusieurs scénarios sont étudiés afin de voir lequel est le plus adapté.

Mme Boury précise qu'il y aura davantage d'éléments d'information au conseil portuaire du 2^{ème} semestre 2023.

M. Lajoie demande qu'un rappel soit fait aux pêcheurs, concernant les matériels de pêche sur la cale.

V - POINT SUR LE PLAN DE RECEPTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Port-Bail-sur-Mer qui a été actualisé par arrêté n°2020-84 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2021.

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Lajoie informe qu'il n'y a pas de zone de carénage.

M. Leteissier précise que le carénage est interdit.

M. Leroux explique qu'un diagnostic départemental va être réalisé durant l'année à venir. Le résultat final de cette étude est prévu avant l'été prochain, cela donnera un panorama des ports et ce qui sera préconisé pour la mise en conformité.

M. Taillebois précise que c'est un objectif départemental. Le Département aide financièrement la SPL pour obtenir cette certification « ports propres ».

Mme Caublot demande si la commune doit investir.

Mme Boury répond que le port est géré par la SPL.

M. Lajoie informe que les carénages sont effectués avec rejets à la mer.

M. Leteissier explique que les agents de l'autorité portuaire ne sont pas en permanence sur le port, mais qu'une verbalisation sera dressée si un agent constate un carénage.

VI- QUESTIONS DIVERSES

M. Taillebois demande s'il y a des questions.

M. Leplongeon souhaite des racks à vélos, il explique que le rack mis en place au ponton A doit absolument être amélioré.

Il demande également que l'enrochement soit remonté au niveau du mât de matage.

Il explique que les parkings du port sont utilisés par les randonneurs et les campings cars, et il n'y a plus de place pour les plaisanciers ;

M. Lemaigen informe que la limitation des accès au port engendrera que seuls les titulaires de badges pourront avoir accès au parking, il propose d'étudier cette question et de revenir avec des propositions lors du prochain conseil portuaire.

Il explique qu'en ce qui concerne les déchets, il a eu une rencontre avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, car il y a beaucoup de problèmes à Port-Bail-sur-Mer. L'agglomération propose de laisser les bacs apparents, ouverts et en libre accès. Il serait préférable de changer l'endroit pour entreposer les bacs.

M. Leplongeon demande si les « spots » du port pourraient être séparés du réseau de l'éclairage public afin qu'ils restent éclairés en permanence.

Il demande la date du désensablement.

M. Leroux répond qu'il est prévu en mars 2024.

M. Leplongeon demande ce qu'il en est de sa proposition de décaissement d'une bande de 10 m de large sur 25 m de long.

M. Lemaigen répond qu'il faut choisir soit le désensablement soit cette opération, il précise qu'il y a l'obligation d'informer les services de l'Etat de ce qui est fait du sable.

M. Benoist demande ce qu'il en est des poteaux de signalisation qui avaient été demandés.

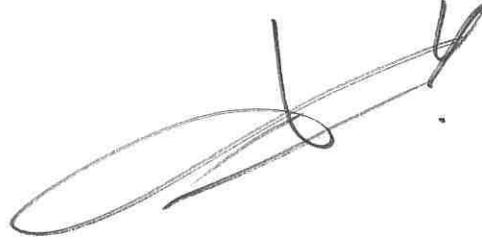
M. Leteissier répond qu'on est toujours en attente du retour des services des Phares et Balises.

Aucune question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 septembre 2023

Le président du conseil portuaire,

Yvan Taillebois

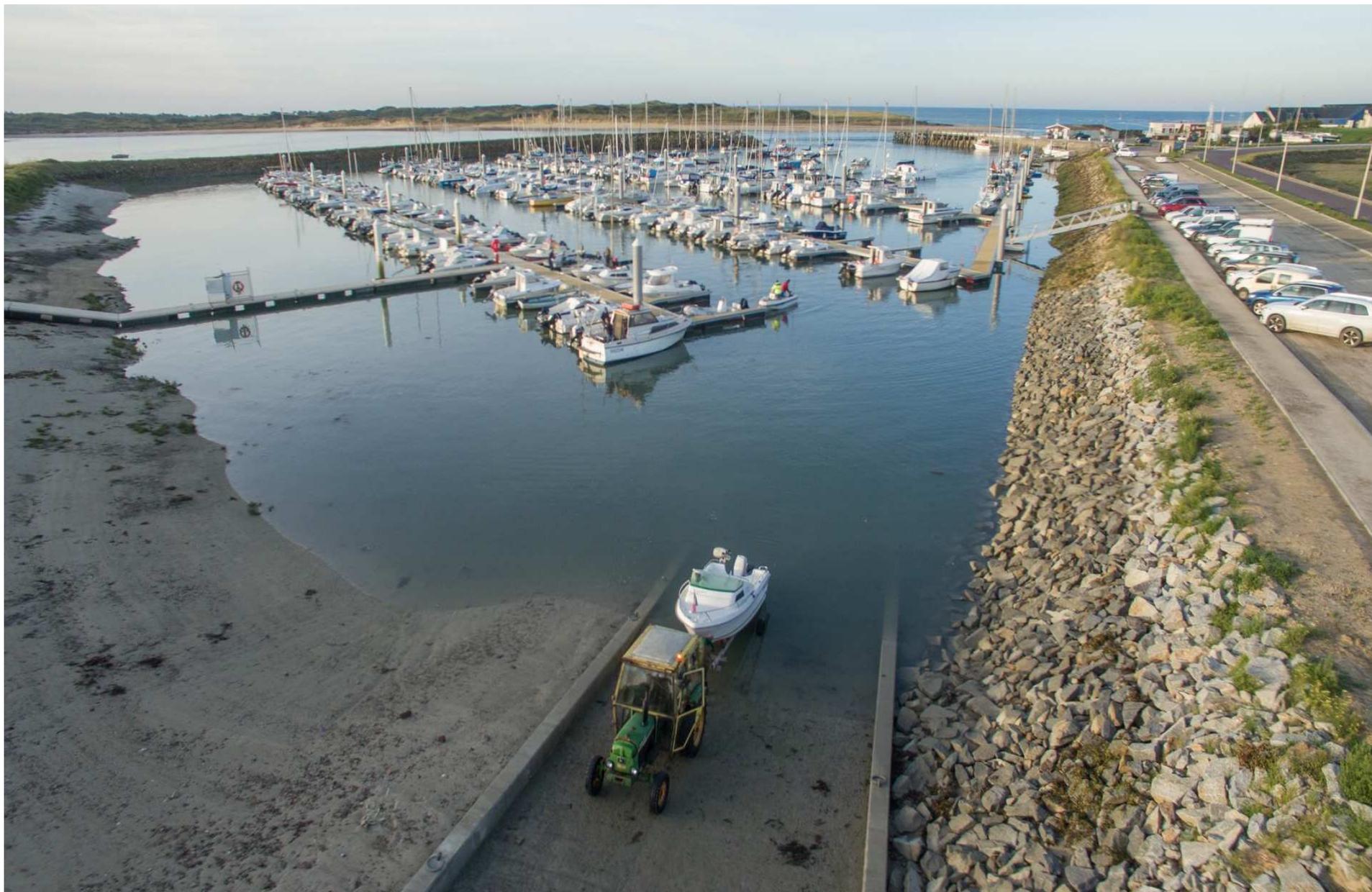
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a final flourish.

PORT de PORT-BAIL sur MER

Conseil portuaire du 30 juin 2023



PORT de PORT-BAIL sur MER



Approbation du compte rendu de la dernière réunion

PORT de PORT-BAIL sur MER

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Port-Bail sur mer est consacré à la plaisance et à la pêche.

PORT DE PÊCHE :

- 4 navires

PORT DE PLAISANCE (315 emplacements) :

LOCATIONS	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
À l'année	300 267+33	295	300	272	270	/
Navires visiteurs	135	121	66	67	64	- 5 %
Nuitées visiteurs	482	560	307	321	333	4 %

PORT de PORT-BAIL sur MER

PORT DE PLAISANCE :

La fréquentation par nationalité des navires visiteurs est la suivante :

	2019		2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Nationalité	Navires	Nuitées	Navires	Navires	Navires	
Française	63	442	52	62	51	- 18 %
Anglaise	56	115	2 UK+9 AN	5	11	120%
Autres (Belge, Hollandaise, Allemande)	2	3	3	/	2	/
Total :	121	560	66	67	64	- 5%

PORT de PORT-BAIL sur MER COMPTE DE RESULTAT 2022

	du 01/10/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
					En euros	%
PRODUITS						
Vente de marchandises Production vendue	277 750	100,00	277 233	100,00	518	0,19
Production stockée	12 932	4,66			12 932	
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation						
Autres produits	151 164	54,42	111 592	40,25	39 572	35,46
TOTAL	441 846	159,08	388 824	140,25	53 022	13,64
CONSOMMATIONS						
Achat de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achat de matières premières et d'autres approvisionnement						
Variation de stock (mat premières)						
Autres achats et charges externes	205 149	73,86	238 994	86,21	-33 845	-14,16
Total	205 149	73,86	238 994	86,21	-33 845	-14,16
CHARGES						
Impôts taxes et versements ass.	35 707	12,86	35 449	12,79	2 165	6,51
Salaires et traitements	36 538	13,15	33 405	12,05	-11 423	-25,48
Charges sociales	50 613	18,22	13 556	4,89	814	6,39
Dotations amortissements et prov	91 018	32,77	60 978	22	-243 259	-79,96
Autres charges	20 303	7,31	16 989	12,06	25 404	316,50
Total	234 179	84,31	176 818	63,78	57 361	32,44

PORT de PORT-BAIL sur MER COMPTE DE RESULTAT 2022

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
Résultat d'exploitation	2 518	0,91	- 26 988	-9,73	29 506	109,33
Produits financiers						
Charges financières	10 982	3,92	11 865	4,28	-974	-8,21
Résultat financier	- 10 892	-3,92	- 11 865	-4,28	974	8,21
Quote-part des opérations en commun						
Résultat courant	- 8 373	-3,01	-38 853	-14,01	30 480	78,45
Produits exceptionnels					200	
Charges exceptionnels	200	0,07				
Résultat exceptionnel	-200	-0,07			-200	
Participation des salariés	1 200	0,43			1 200	
Impôt sur les bénéfices	-2 443	-0,88	-10 296	-3,71	7 853	76,27
Résultat de l'exercice	- 7 330	- 2,64	-28 557	-10,30	21 227	74,33

PORT de PORT-BAIL sur MER

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux réalisés en 2022 dans le périmètre de la concession :

PORT-BAIL SUR MER	Montant TTC
Désensablement	120 000 €
Travaux nivellement digue Est + pose échelle	19 000 €
Mat de matage	22 000 €
TOTAL	161 000 €

Travaux prévus en 2023 dans le périmètre de la concession :

PORT-BAIL SUR MER	Montant TTC
Echelles pêche (sous réserve travaux estacade)	30 000 €
Désensablement	56 000 €
TOTAL	86 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces travaux.

Plans de réception et de traitement des déchets des navires du port de Port - Bail sur mer

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Un tableau récapitulatif, concernant les différentes quantités, sera inséré au compte-rendu de ce conseil portuaire.

PORT DE PORT – BAIL sur MER

QUESTIONS DIVERSES

